



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord

AANO • NUMÉRO 031 • 1^{re} SESSION • 39^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 12 décembre 2006

Président

M. Colin Mayes

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord

Le mardi 12 décembre 2006

•(0910)

[Traduction]

Le président (M. Colin Mayes (Okanagan—Shuswap, PCC)): La séance est ouverte. Reprise des délibérations du Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord en ce mardi 12 décembre 2006.

Mesdames et messieurs, vous avez l'ordre du jour sous les yeux. La première heure sera consacrée à un examen de la situation de la première nation de Pikangikum.

Je signale qu'en raison des conditions météorologiques, le chef Charlie Pascal, de la première nation de Pikangikum, n'a pas pu venir à cette séance. L'avion qu'il devait prendre à Pikangikum n'a pas pu décoller.

M. Joseph Magnet est ici. Lui et Charlene Desrochers ont eu l'occasion de discuter avec le chef Pascal. Le chef a mis Mme Desrochers au courant des problèmes et elle a reçu l'autorisation de faire un exposé.

Je lance un coup d'oeil à mes collègues pour voir s'ils acceptent que Mme Desrochers fasse cet exposé. Je n'entends aucune protestation; nous procéderons donc ainsi.

Monsieur Lévesque.

[Français]

M. Yvon Lévesque (Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eyou, BQ): J'aimerais connaître le rôle de Charlene Desrochers? Quel poste occupe-t-elle? Quel est son travail?

[Traduction]

Le président: La question qui a été posée concerne le rôle que joue Mme Desrochers auprès de la première nation de Pikangikum ou le poste qu'elle occupe.

Mme Charlene Desrochers (membre, Première nation de Constance Lake, Première nation Pikangikum): Le chef Charles Pascal, les anciens et les membres du Conseil m'ont donné hier soir la permission d'être leur porte-parole. Ils estimaient qu'il était important de vous transmettre leur message, et ils m'ont demandé de parler en leur nom.

Le président: Je présume que M. Lévesque voudrait savoir quel est votre lien avec la première nation de Pikangikum. Êtes-vous membre de cette première nation?

Mme Charlene Desrochers: Je ne suis pas membre de la première nation de Pikangikum, mais je suis une femme des premières nations. Je suis membre de la première nation du lac Constance.

Le président: Merci.

J'aimerais consacrer jusqu'à 45 minutes aux exposés et aux questions, puis nous siégerons à huis clos pendant 15 minutes.

J'aimerais avoir l'avis du comité à ce sujet. Nous passerons ensuite à l'étude de notre rapport sur l'éducation postsecondaire.

L'hon. Anita Neville (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.): Pourquoi avez-vous besoin de notre avis, monsieur le président?

Le président: Je voulais seulement m'assurer que les membres du comité ne s'opposent pas à cet exposé.

L'hon. Anita Neville: Nous ne nous y opposons pas.

Mme Charlene Desrochers: Merci.

Bonjour, mesdames et messieurs. Je tiens à vous remercier de m'accorder une partie de votre temps et votre attention pour exposer la situation critique à Pikangikum. Je vous transmets les salutations du chef Charles Pascal et des membres du Conseil, des anciens et de la population de Pikangikum.

Le chef Pascal avait réservé une place sur un vol pour Ottawa et se réjouissait de venir discuter avec vous des problèmes de sa nation, mais en raison de conditions météorologiques propres au Canada, à savoir la pluie verglaçante, l'avion n'a pas pu décoller. Il était très important pour la population de Pikangikum que vous receviez son message. C'est pourquoi les membres du Conseil et les anciens m'ont déléguée et m'ont demandé de parler en leur nom.

Je m'appelle Charlene Desrochers. Je suis une femme des premières nations et je suis membre de la première nation du lac Constance, dans le nord de l'Ontario. Le message que j'ai à vous transmettre aujourd'hui est que Pikangikum est une collectivité traditionnelle dynamique. Les habitants de cette localité parlent l'ojibway et leur culture est très vivante. En fait, Pikangikum est une des rares collectivités dont la plupart des membres conservent leur langue ojibway. Deux mille deux cents personnes, dont 600 bébés, y vivent.

Les autorités de la province de l'Ontario considèrent Pikangikum comme une des premières nations les plus compétentes de la région. Elle a réalisé des progrès étonnants sur le plan économique en mettant en valeur la forêt de Whitefeather avec la collaboration du gouvernement provincial. Alors que la première nation de Pikangikum est extrêmement compétente, et qu'elle a de nombreuses réalisations à son actif, elle est desservie par son infrastructure défectueuse. Cette infrastructure est franchement scandaleuse et ça ne devrait pas exister dans un pays aussi riche que le nôtre, avec les moyens qui sont les siens.

Pikangikum a reçu à deux occasions la visite d'un service de santé publique indépendant composé de quatre médecins jouissant d'une grande estime. Ces médecins ont signalé que les conditions sanitaires à Pikangikum sont épouvantables et posent un grave danger pour la collectivité sur la plan de la santé publique. Une crise de santé publique se prépare à Pikangikum. Ces médecins indépendants ont signalé une forte incidence de maladies causées par l'état de délabrement de l'infrastructure de la collectivité. Les habitations n'ont pas d'eau courante ou ne sont pas équipées de toilettes. Seize personnes vivent dans une petite pièce sans eau ni salle de bains. Les femmes qui ont des bébés doivent parcourir à pied une distance de deux milles pour aller chercher de l'eau pour les laver et parcourir la même distance au retour avec un seau rempli d'eau. Elles doivent le faire en hiver également.

La maladie guette ces 2 200 personnes, dont 600 bébés. Ce sont 2 200 membres de la première nation de Pikangikum qui sont guettés par la maladie en raison de l'état de délabrement de l'infrastructure de la collectivité. C'est ce que révèle le rapport indépendant qui a été porté à votre attention par le ministre des Affaires indiennes.

Le ministre des Affaires indiennes vous a demandé de vous rendre à Pikangikum pour vous rendre compte des conditions de vie des membres de cette collectivité. Ce problème a été remis entre vos mains. La santé et la sécurité de 2 200 Canadiens — c'est-à-dire de 2 200 membres d'une première nation — est entre vos mains. La santé et la sécurité de 600 bébés sont entre vos mains.

Au nom du chef et des membres du Conseil, des aînés et des membres de la première nation de Pikangikum, je vous demande de vous rendre sur les lieux. Comme le ministre vous l'a demandé, je vous demande de faire une visite à Pikangikum pour constater les problèmes qui s'y posent et faire des recommandations. Vous avez une responsabilité importante. Les membres de la collectivité de Pikangikum vous accueilleront chaleureusement et vous aideront à vous acquitter de vos responsabilités. Ils attendent votre venue avec beaucoup d'impatience. Ils se réjouissent de vous offrir l'hospitalité à Pikangikum et de vous fournir toutes les ressources nécessaires pour que vos observations soient exactes et que vous puissiez préparer un rapport de qualité.

Pikangikum est accessible par la voie aérienne. Vous devriez vous rendre en avion à Winnipeg où vous prendriez un avion de la Wasaya Airways à destination de Pikangikum. C'est une collectivité dans laquelle règnent la sécurité et la stabilité, le type de stabilité qu'apportent la culture et les traditions vivantes de sa population.

Je vous remercie à nouveau de m'avoir invitée à faire un exposé au nom de la première nation de Pikangikum.

Je suis accompagnée de Joseph Magnet. Le chef Pascal vous a déjà envoyé une lettre à son sujet. Le professeur Joseph Magnet joue depuis des années le rôle de conseiller auprès de la première nation de Pikangikum qui lui accorde toute sa confiance. Il se fera un plaisir de répondre à vos questions.

Merci.

• (0915)

Le président: Merci.

Monsieur Magnet, avez-vous également des commentaires à faire?

M. Joseph Magnet (professeur de droit, Université d'Ottawa): Je répondrai volontiers à vos questions, mais pour vous rappeler les raisons pour lesquelles le comité examine cette question, c'est parce que le ministre a envoyé une lettre au comité portant la mention « urgent », lui demandant de mener dans les plus brefs délais une enquête sur les conditions de vie à Pikangikum. Le ministre a en

outre demandé au comité d'aller rencontrer sur place, dans les plus brefs délais, les représentants de Pikangikum et de lui présenter un rapport.

Le ministre a envoyé cette lettre à la suite d'un rapport préparé par la Northwestern Health Unit. Je pense que le rapport est en cours de traduction et que vous devriez bientôt le recevoir, si ce n'est déjà fait.

Il s'agit d'un rapport indépendant préparé par des médecins et des professionnels de la santé publique qui se sont rendus à différentes occasions à Pikangikum. Ils ont préparé un rapport sur les conditions de vie qu'ils y ont observées et vous constaterez qu'il y a dans cette collectivité une forte incidence de maladies gastro-intestinales, de maladies cutanées, de maladies du tractus urinaire, de maladies oculaires et d'infections de l'oreille ainsi que des infestations de poux. Les médecins ont signalé que c'était dû à l'état de délabrement et au mauvais entretien de l'infrastructure communautaire, de ses réseaux d'adduction d'eau et d'égouts.

Les médecins ont mentionné dans le rapport — et il s'agit de personnes ayant beaucoup d'expérience, qui ont visité de nombreuses réserves du nord de l'Ontario, y compris celles de Kashechewan — que les conditions observées à Pikangikum étaient les pires qu'ils aient jamais vues dans la région, qu'elles avaient déjà causé des dommages sur le plan de la santé et que le risque de dommages supplémentaires était élevé.

C'est la raison pour laquelle nous sommes ici et pour laquelle le ministre vous a demandé d'examiner la situation. J'ai lu avec beaucoup d'intérêt le compte rendu des délibérations de votre séance publique au cours de laquelle des représentants du ministère des Affaires indiennes ont témoigné. J'ai également lu très attentivement les commentaires de M. Howsam, qui a signalé que la situation était très difficile et très complexe et qu'elle était due à de nombreux facteurs.

M. Valley lui a demandé quand le réseau de distribution d'eau serait réparé et M. Howsam ne vous a pas donné de réponse et n'a pas mentionné de date — il n'a même pas mentionné 2010 ni 2012.... Tout cela est très complexe; cela pose un gros problème.

Je pense que vous avez le devoir de vous demander si c'est une réponse satisfaisante. Cette collectivité a déjà fait face à plusieurs difficultés il y a une douzaine d'années, en 1995; elle avait alors été placée en cogestion. Elle avait ensuite fait des progrès extraordinaires. Elle avait un déficit d'environ un million de dollars. Tous les salaires avaient été réduits — alors que ce ne sont pas des personnes qui ont de grands moyens financiers — et la collectivité avait remboursé le million de dollars qu'elle devait. Elle a réalisé des progrès considérables au cours de cette période.

La collectivité avait des projets de construction d'une école et elle les a réalisés. La collectivité avait engagé un entrepreneur pour la construction d'une route d'accès et elle a fait construire cette voie d'accès avec ses propres fonds et sans l'aide du gouvernement. Elle a mis sur pied la structure bureaucratique importante nécessaire pour produire elle-même la station de traitement de l'eau et d'épuration des eaux usées qui lui convenait, sans l'aide du ministère. Elle a procédé par voie d'appels d'offres et les soumissions correspondaient à ce qui était prévu dans le plan d'immobilisations.

Ensuite, la collectivité avait été placée sous le régime de la gestion par un tiers en 2001, dans des circonstances que la Cour fédérale avait qualifiées de « tout à fait déraisonnables ». Le vérificateur général avait d'ailleurs critiqué cette décision. Durant la période pendant laquelle la collectivité est restée sous ce régime — environ quatre ans —, tous ses projets avaient été suspendus. Le ministère avait l'entier contrôle sur les projets, mais rien n'avait été avancé. Lorsque la première nation avait le contrôle, tous les projets étaient réalisés, mais quand le ministère avait le contrôle, rien ne s'est réalisé. Tous les travaux ont été suspendus et le résultat est ce problème de santé publique dont vous êtes maintenant saisis.

À mon avis, il est essentiel que vous vous demandiez s'il est vrai que tout cela est très complexe et difficile et que tous les habitants de Pikangikum sont responsables de cette situation, comme le prétend M. Howsam, ou s'il existe d'autres causes, en vérifiant si celles-ci ne pourraient pas être liées aux responsabilités courantes de cette collectivité.

Le ministre vous a demandé de vous rendre à Pikangikum pour faire une enquête dans les plus brefs délais et sa lettre porte la mention « urgent ».

• (0920)

M. Roger vous apporte une invitation du chef, du Conseil et des anciens. Les membres de la première nation de Pikangikum, les 2 200 personnes de cette collectivité, appuient le ministre. Ils approuvent son initiative. Ils estiment que vous devriez vous rendre sur place pour voir de vos propres yeux ce qui se passe.

Le ministre vous a demandé de tenir des audiences et des enquêtes. Les membres de la collectivité de Pikangikum estiment que c'est une bonne idée. Ils appuient l'initiative du ministre. Ils estiment que c'est une bonne approche qui vous permettra de vous rendre compte de ce qui se passe dans le contexte de cette crise de santé publique qui met la vie des bébés et de toute la population en danger.

Le président: Je voudrais m'assurer que vous comprenez bien que le rôle du comité n'est pas nécessairement d'établir des politiques et d'étudier ces questions et qu'il n'a pas le droit d'intervenir dans la prestation des services du ministère. Malgré tout, c'est une question qui nous préoccupe et nous sommes conscients du besoin. Il faut toutefois que vous admettiez que si le comité se mettait à faire cela, il se rendrait dans toutes les collectivités canadiennes où un besoin se fait ressentir, et c'est un facteur qui me préoccupe en ma qualité de président, car de nombreuses collectivités ont des besoins. Quelles limites faut-il se fixer et quel est le mandat du comité?

Nous réagissons à une lettre écrite par le ministre en raison de ses préoccupations et parce qu'il demandait un avis. C'est le comité qui décide s'il veut intervenir, mais si nous ouvrons cette porte parce que nous sommes des êtres remplis de compassion et si nous voulons vraiment provoquer des changements et aider la première nation de Pikangikum, il ne faut pas oublier que nous ouvrons la porte toute grande. Je n'essaie pas d'influencer le comité, mais c'est la difficulté à laquelle nous sommes confrontés.

Je donne d'abord la parole à M. Lemay.

• (0925)

[Français]

M. Marc Lemay (Abitibi—Témiscamingue, BQ): J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Je constate que les témoins font état d'un rapport. J'aimerais bien que ce rapport soit déposé au comité pour que nous puissions le consulter. On parle d'un rapport depuis au moins trois réunions, et

j'aimerais l'avoir pour que nous puissions à tout le moins en prendre connaissance.

[Traduction]

Le président: C'est exact, monsieur Lemay. M. Magnet m'a appris l'existence de ce rapport la semaine dernière. J'ai demandé au ministère s'il avait ce rapport, mais je n'ai pas reçu de réponse. J'estime qu'il est important...

M. Roger Valley (Kenora, Lib.): Monsieur le président, je l'ai déposé la semaine dernière. C'est le document que j'ai déposé auprès du greffier mercredi.

Le président: Excusez-moi, monsieur Valley. Je ne m'en souviens pas.

Est-ce que d'autres...

Une voix: Oui, je l'ai.

Le président: Monsieur Bruinooge.

M. Rod Bruinooge (Winnipeg-Sud, PCC): Il y a peut-être un libéral de trop au microphone.

M. Harold Albrecht (Kitchener—Conestoga, PCC): Monsieur le président, en toute équité, le rapport a été déposé mais, si j'ai bonne mémoire, on avait dit qu'il s'agissait d'un rapport provincial. Je pensais que vous vous étiez demandé s'il serait intéressant pour le comité de l'avoir.

J'aimerais beaucoup l'avoir. Je suis d'accord avec ce que dit M. Lemay. Il est essentiel que nous l'ayons sous la main.

Le président: Êtes-vous tous d'accord que nous sortions ce rapport?

Je donne l'instruction au greffier d'avoir l'obligeance de le faire traduire et de le mettre à la disposition des membres du comité.

Merci, monsieur Lemay.

Monsieur Merasty.

M. Gary Merasty (Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je souhaite la bienvenue à nos invités qui sont là pour nous informer sur cette question.

J'ai été chef et j'ai connu des situations semblables à mon conseil tribal; je sais donc que c'est dur. La situation dans laquelle se trouve la collectivité est très grave et sa volonté est grande de régler le problème. Je pense qu'il est impératif en l'occurrence d'agir rapidement.

Le rapport que l'on vient de mentionner met en évidence la situation dans laquelle se trouve la collectivité. On y énumère toute une série de problèmes de santé — par exemple, le fait de devoir parcourir une distance de quatre milles à pied pour se procurer de l'eau, les enfants qui tombent malades, les membres de la collectivité qui tombent malades — et je sais que c'est vrai. Je crois que c'est entièrement vrai. Je le vois dans cette collectivité et je l'ai vu dans d'autres également.

La conclusion du rapport et la recommandation qui y est faite est d'agir dans les plus brefs délais et de s'attaquer au problème immédiatement. C'est ce qu'on dit aujourd'hui et c'est ce que j'entends dire depuis quelque temps. Cette action nécessite la construction d'une infrastructure pour pouvoir terminer le réseau d'eau et d'égoûts, terminer l'installation de la ligne de transport d'électricité et terminer tous les travaux en suspens. En outre, il est essentiel d'améliorer les différents services sociaux et le filet de sécurité sociale dans cette collectivité, et ce, pour tous les membres.

La collectivité veut que l'on passe aux actes, comme je l'ai signalé, et je pense que c'est également le souhait du comité. Cela a été mentionné au ministre. C'est la collectivité qui a attiré son attention sur ce problème, pour que l'on agisse dans les plus brefs délais. J'insiste là-dessus car c'est essentiel : agissez de grâce dans les plus brefs délais.

Le ministre a ensuite envoyé une lettre au comité dans laquelle il lui demandait de se rendre sur les lieux. Cependant, ce qui me préoccupe, à la lumière de mon expérience dans les comités — et en qualité de membre d'un comité puis de chef qui serait l'hôte d'un comité —, c'est que même si nous pouvons nous rendre sur place, il n'en reste pas moins que nous sommes impuissants. Nous ne pouvons pas forcer le ministre à agir. Nous pouvons lui conseiller d'agir, mais il ne suivra pas forcément notre conseil. Pourtant, il est essentiel qu'on intervienne. Si nous nous rendons là-bas et qu'on attend notre rapport...

Ce qui m'inquiète, c'est qu'on a actuellement de la difficulté à construire les chemins d'hiver, en raison du réchauffement planétaire. Dans certaines collectivités du Nord, on a de la chance quand on a des routes d'hiver pendant deux semaines. Le comité se ferait un plaisir d'y aller si la collectivité veut que nous allions et nous y invite, mais ce que je crains, c'est que notre visite n'entraîne aucune action. Seul le ministre peut déclencher une action. Il aurait déjà pu le faire, si vous voyez ce que je veux dire. Il est essentiel que le ministre fasse savoir qu'il faut se préparer pour les routes d'hiver afin de pouvoir acheminer les matériaux de construction; il faut par conséquent lancer les appels d'offres et faire tous les préparatifs, car la saison de construction est courte.

Ce qui m'inquiète, pas en qualité de membre du comité, mais parce que j'ai passé pratiquement toute ma vie dans une réserve et que je connais les situations auxquelles est confrontée une collectivité éloignée, c'est que si le ministre ne décide pas dès demain d'aller de l'avant avec l'infrastructure et de mettre en place les améliorations nécessaires au filet de sécurité sociale, cela ne se fera peut-être pas à temps. Cela ne se fera peut-être pas assez rapidement.

Je ne veux pas qu'on se serve de notre comité pour atermoyer davantage. Je suis conscient de la situation déplorable dans laquelle se trouvent les membres de cette collectivité. Le ministre a le pouvoir exécutif de prendre la décision d'agir. Notre comité ne l'a pas et c'est ce qui m'inquiète.

Je pense que vous constaterez que le comité veut bien se rendre dans cette collectivité à condition d'y être invité — et cette question sera débattue dans la collectivité —, mais nous ne pouvons pas forcer le ministre à agir. Le ministre a ce rapport-ci en main et il est au courant de la situation. On parle toujours du chef et du Conseil et de la collectivité, mais personne ne s'adresse directement à la collectivité, et c'est ce qui serait essentiel. À mon humble avis, il est impératif que le ministre établisse un contact direct et qu'il prenne lui-même l'engagement d'agir pour régler ces problèmes.

• (0930)

Je détesterais que la collectivité ait à dépendre de notre comité qui ne peut pas obliger le ministre à agir. Nous pouvons rédiger un rapport et faire des observations, mais nous n'aurons aucune garantie qu'il agira. Je pense que la collectivité veut pourtant qu'on agisse.

Ce qui importe le plus, c'est que le ministre s'engage à s'attaquer à ces problèmes. Je me demande donc si vous comprenez mon point de vue et si vous acceptez que nous tentions de convaincre le ministre d'agir immédiatement.

M. Joe Magnet: Ce sont des commentaires très intéressants, monsieur Merasty et ils sont très appréciés.

C'est très intéressant de vivre dans un régime démocratique. Les pouvoirs sont largement répartis et nous avons chacun un rôle à jouer dans la démocratie. Le comité a un rôle à jouer et vous avez mentionné à juste titre que son rôle en l'occurrence est d'enquêter et de donner des avis, et que la rédaction d'un rapport est une fonction très importante. En particulier lorsque le comité voyage, tout le monde s'intéresse à son travail et à ses commentaires et, par conséquent, le rapport du comité prend de lui-même une certaine vigueur.

Le ministre intervient par l'intermédiaire du ministère; il ne peut donc pas prendre le scalpel en main et faire l'incision lui-même. Il doit passer par le ministère. Les porte-parole du ministère ont déjà témoigné et ont expliqué que la situation était très complexe. Certains « problèmes de maintenance » se posent, d'après M. Howsam. Il a dit qu'il n'y avait rien de simple dans cette affaire, que tout était très complexe et posait un défi.

C'est donc ce que ses fonctionnaires disent au ministre.

M. Gary Merasty: J'aimerais intervenir une seconde. Je comprends exactement vos propos. Nous ne jouons en fait pas vraiment un rôle consultatif. Ce n'est pas notre rôle, et c'est pourquoi je ne veux pas susciter de fausses attentes, d'une part.

D'autre part, le ministre peut prendre le scalpel. J'ai déjà vu le ministre et certains de ses prédécesseurs prendre le scalpel et intervenir sans la bénédiction du ministère — faute de trouver un terme plus approprié. S'il estime que la situation est assez grave, il a le droit de prendre le scalpel et d'intervenir immédiatement, peu important la nature des recommandations faites dans des rapports ou les avis du ministère.

C'est ce qui me préoccupe, car j'aimerais beaucoup une intervention immédiate.

• (0935)

Le président: Le temps passe, malheureusement.

Monsieur Lemay, avez-vous des commentaires à faire?

Monsieur Lévesque, vous avez la parole.

[Français]

M. Yvon Lévesque: Bonjour, monsieur Magnet, madame Desrochers. Je ne sais pas si vous vous êtes déplacés de Lac Constant pour venir jusqu'ici aujourd'hui ou si vous étiez déjà à Ottawa. Néanmoins, si vous vous êtes déplacés, c'est une belle route.

Nous avons reçu au comité quelques personnes, dont des élus du comité. Selon les informations que nous avons obtenues en comité, ici, votre communauté posséderait un réservoir d'eau, et une personne serait formée pour exercer une surveillance de ce réservoir. Vous auriez aussi une ligne hydroélectrique qui monterait jusqu'à la communauté, et un bout de route serait fait jusqu'à un certain point, où il manquerait un pont.

Ce que je déplore le plus dans toute la démarche entreprise au sujet de votre communauté, c'est qu'on ait pris le comité pour un comité d'enquête. J'en suis déçu parce que je considérais ce comité comme un comité d'étude de cas, de situation, pouvant faire des recommandations au ministère et au gouvernement. En ce sens, je ne comprends pas, à moins, après avoir écouté les gens, qu'il n'y ait eu une mauvaise compréhension de la situation.

Je comprendrais que l'on doive se déplacer pour aller voir sur les lieux comment les choses se passent. Toutefois, généralement, nous réussissons assez bien, grâce aux témoignages des gens qui se présentent devant nous, à comprendre les problèmes et à faire les recommandations qui s'imposent. Selon les informations, on éprouverait certaines difficultés, soit à joindre la communauté ou à s'entendre avec elle. J'aimerais connaître votre position à ce sujet.

Je sais bien que dans ma circonscription, il y a des communautés où il n'y a pas de routes d'accès. Chez nous, les personnes qu'on ne peut rejoindre par la route, ce ne sont pas des chefs; ce sont des maires inuits. Lorsque je les appelle, ils viennent me chercher à ma descente d'avion. Parfois j'attends deux ou trois minutes, mais je peux visiter.

Le problème qui se pose à Pikangikum semble être lié à l'accès à la communauté une fois qu'on est sur place, si parfois des rendez-vous y sont fixés.

J'aimerais avoir vos explications à ce propos.

M. Joe Magnet: Je vais répondre en anglais parce que je crois que mes remarques seront ainsi plus exactes, s'il vous plaît.

[Traduction]

Premièrement, comme vous l'avez signalé, c'est une collectivité qui est accessible par la voie aérienne. L'accès est aisé par un vol d'Ottawa à Winnipeg puis un autre vol de Winnipeg à Pikangikum.

Deuxièmement, c'est un endroit très intéressant. Comme l'ont expliqué certains témoins, c'est une collectivité très traditionnelle dans laquelle les anciens jouent un rôle extrêmement important. La langue parlée est l'ojibway et elle a maintenu ses valeurs traditionnelles. Ce sont des gens extraordinaires. C'est révélateur de voir ce que les membres de cette collectivité accomplissent malgré la situation dans laquelle ils se trouvent, de voir ce qu'ils essaient de faire et les défis qui se posent à eux.

Le comité entend normalement des témoins et prépare des rapports, mais on lui a demandé en l'occurrence de remplir une fonction différente et c'est lui qui doit décider s'il veut l'accepter. Je pense que l'occasion de voir par soi-même les possibilités...

Je pensait que M. Albrecht avait eu des discussions très importantes avec les fonctionnaires du ministère dans lesquelles il a été fait allusion à la forêt Whitefeather et à la possibilité de créer 300 emplois qui auraient un impact considérable sur l'économie de cette région. En d'autres termes, la collectivité a tout organisé sans l'aide du ministère, voire contre son gré. Ce sont donc des possibilités d'avenir sur le plan économique que n'ont pas toutes les premières nations. Pourtant, l'obstacle à l'exploitation de ces possibilités est que les gens ont besoin d'eau, ils ont besoin de toilettes et d'une infrastructure, et que cela empêche la collectivité d'en profiter. La tâche qu'on vous a demandé d'accomplir est une tâche très importante, à savoir, examiner ces possibilités et faire un rapport sur ces défis en voyant si vous ne pourriez pas faire des suggestions créatives et utiles.

La collectivité souhaite naturellement votre visite et vous seriez bien accueillis. Elle pense que votre rôle est très important, malgré tous les commentaires intéressants qui ont été faits.

J'espère que ces observations répondent à votre question.

● (0940)

Le président: Vous avez moins d'une minute, monsieur Lévesque.

[Français]

M. Yvon Lévesque: Il reste à savoir si la communauté est ouverte à la visite des fonctionnaires du ministère qui pourraient juger de la situation et agir.

Nous avons reçu des fonctionnaires du gouvernement de l'Ontario qui nous ont parlé de l'hydroélectricité, par exemple, dont votre communauté doit bénéficier. Dès lors, il semble qu'il y ait un petit accrochage quant à la livraison de ce réseau. Pour quelle raison? Je n'ai pas à en juger moi-même, seul.

Toutefois, la communauté est-elle ouverte à la coopération avec le reste des nations qui l'entourent?

[Traduction]

M. Joe Magnet: Je répondrai, mais Mme Desrochers a encore quelques observations à faire.

Je pense que les fonctionnaires se rendront demain à Pikangikum. Ils sont, naturellement, les bienvenus. M. Howsam y est déjà allé une fois et le nouveau directeur général régional et ses collaborateurs sont les bienvenus. Nous leur offrirons l'hospitalité.

Il s'agit de suivre le processus habituel, à savoir faire cheminer ces projets à travers les dédales administratifs, les faire intégrer au plan d'immobilisations, obtenir des soumissions et entamer les travaux de construction. Le ministère vous a, bien entendu, expliqué qu'il suivait ce processus, que la situation est complexe et pose des défis et que, tôt ou tard, il réalisera tous ces projets-là. C'est ce qu'il dit depuis dix ans, voire davantage.

On vous demande de remplir une fonction différente de vos fonctions habituelles. On ne vous demande pas de vous substituer au ministère, mais il s'agit d'une crise de santé publique. Elle n'est pas en gestation; elle a déjà éclaté. Comment cela est-il arrivé? Comment est-ce possible au Canada? Oui, M. Merasty a parfaitement raison de dire que d'autres collectivités sont confrontées à des défis et que les gens s'attendent parfois à des miracles, mais cette affaire a été portée à votre attention par un service sanitaire indépendant.

Voici le défi qui se pose. Le comité se contente-t-il de laisser le processus administratif suivre son cours et d'entendre les témoignages des fonctionnaires ou nos observations? Ou veut-il plutôt relever le défi que lui a lancé le ministre et aller se rendre compte de la situation sur place pour voir s'il a des suggestions intéressantes à faire en ce qui concerne ce processus qui a déclenché une grave crise de santé publique?

Je pense que Mme Desrochers voudrait faire quelques observations.

Le président: Pourriez-vous être brève? Le temps dont nous disposons est écoulé.

Mme Charlene Desrochers: Oui, cela ne me prendra que quelques minutes.

La population de Pikangikum a déjà lancé une invitation au comité permanent. C'était inscrit dans les notes que j'avais pour faire mon exposé.

Je sais que vous ne pouvez pas forcer le ministre à agir, mais votre rapport sensibilisera davantage la population canadienne à ce problème et nous espérons que cela poussera le ministre à agir. Je sais que vous ne pouvez pas aller dans toutes les collectivités, parce que cela ouvrirait les vannes, mais vous pouvez établir des paramètres en ce qui concerne le processus.

Je pense que, sans vouloir manquer de respect à votre égard, votre rôle de comité permanent est d'apprendre à être sensible aux besoins de Autochtones. Je ne sais pas combien de membres sont déjà allés dans une collectivité autochtone, mais ce serait une bonne occasion. Vous pouvez convoquer tous les témoins que vous le voulez, mais si vous n'êtes jamais allé dans une collectivité et n'avez pas vu le milieu, vous aurez de la difficulté à avoir une vue d'ensemble de la situation. Pikangikum est prête à vous accueillir.

• (0945)

Le président: Merci.

Madame Crowder.

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD): Merci, monsieur le président.

Je vous remercie d'être venus aujourd'hui. J'aimerais également que vous transmettiez mes remerciements au chef, aux membres du Conseil et aux anciens pour avoir fait passer leur message. C'est un message important.

J'ai lu le rapport du service de santé et il est très dérangeant. D'après les témoignages des porte-parole du ministère, le fait que ce dernier ait été au courant des difficultés auxquelles la collectivité fait face est également très troublant. M. Howsam a expliqué qu'il s'était rendu dans la collectivité en 2004. Nous sommes à la fin de 2006 et nous discutons toujours de problèmes d'infrastructure persistants.

J'ai deux autres commentaires à faire. J'estime que ce n'est pas en s'adressant à un comité qu'il faut tenter de régler une crise de santé publique. Les comités, permanents ou non, ont leur vie propre. Peu importe de quoi il s'agit, lorsqu'on est confronté à une crise de santé publique, il faut passer rapidement à l'action dans le contexte d'un cadre d'intervention qui a déjà été mis en place. Il suffit de penser au cas de Walkerton, où a éclaté une crise au sujet de l'eau; on est intervenu rapidement pour mettre fin à la crise, puis on a pris du recul et on en a examiné les causes. Nous sommes confrontés à une crise de santé publique dans cette collectivité qui exige une intervention immédiate, et pas une enquête du comité.

Comme l'a clairement expliqué M. Merasty, c'est le ministre qui a le pouvoir d'intervenir et de régler la situation. Il existe d'autres cas semblables. Patuanak est un bel exemple de collectivité qui a été confrontée à une crise dévastatrice et a réglé ses problèmes en moins d'un an. Par conséquent, le ministre peut affecter les ressources et les fonds nécessaires pour régler rapidement un problème perçu comme une crise. Le ministre peut intervenir immédiatement avec le ministère.

Je rappelle que le comité n'a pas le pouvoir de donner des instructions à un ministère. J'aimerais que ce soit vrai que nous puissions faire bouger les choses en sensibilisant la population. Kashechewan est un bel exemple de collectivité où les changements nécessaires n'ont toujours pas été apportés malgré les rapports, les études et tout cela. Garden Hill est aux prises avec une grave écloison de tuberculose. Port Alberni vient de signaler une écloison de tuberculose. Si ce n'est pas là une crise de santé publique, je me demande ce qu'il faudrait pour que c'en soit une. En remontant à la source de ce type de crise, on constate souvent qu'elle est due à des problèmes d'infrastructure, des problèmes de ressources et de fonds, à des services de santé insuffisants, et à bien d'autres facteurs.

Je signale que j'ai visité de nombreuses collectivités des premières nations, et je pense que la plupart des membres du comité ont vécu dans des réserves ou y ont passé beaucoup de temps. Par conséquent, la plupart d'entre nous ont une vue d'ensemble des conditions de vie déplorables de nombreuses personnes.

Si une de vos attentes est de sensibiliser davantage la population par une visite du comité, vous avez d'autres mécanismes à votre disposition pour obtenir ce résultat. Je me demande si vous pourriez expliquer en quoi la visite du comité dans la collectivité pourrait faire bouger les choses qui, sinon, ne bougeraient pas.

M. Joe Magnet: C'est une excellente question. On demande au comité de faire un rapport et son intervention permettrait de jeter un regard neuf sur le problème. La collectivité estime que ce regard neuf est essentiel et que le processus que vous a décrit le ministère n'est pas efficace.

• (0950)

Mme Jean Crowder: La collectivité comprend-elle toutefois que nous ne pouvons pas affecter des fonds et des ressources? J'ai été membre de plusieurs comités permanents et nous avons fait parfois de l'excellent travail, mais les rapports que nous avons produits sont malheureusement souvent restés sur les tablettes.

M. Joe Magnet: Comme je l'ai signalé dans ma réponse à la première question, c'est très intéressant de vivre dans un régime démocratique. Nous souhaiterions tous avoir le pouvoir de réaliser certaines choses par un simple coup de baguette magique. Nous estimons que le ministre, le comité, la collectivité et les fonctionnaires devraient faire quelque chose. Nous pouvons exercer nos rôles.

Mme Jean Crowder: Ce n'est toutefois pas un rôle que le comité joue normalement. C'est là-dessus que je voulais attirer votre attention.

M. Joe Magnet: La situation à Pikangikum n'est pas une situation normale. La suggestion intéressante du ministre, examinée d'abord avec curiosité par la collectivité, est maintenant considérée comme une façon pertinente et très acceptable de faire une intervention de type nouveau pour tenter de mettre un terme à ce que vous avez de façon très pertinente exposé comme un problème très complexe. C'est un problème qui n'est pas spécifique à cette collectivité, mais qui est actuellement très grave.

Ce que vous dites est bien vrai et une crise de santé publique n'est pas le type de problème qu'est chargé de résoudre un comité car, dans un régime démocratique, d'autres autorités sont chargées de réagir dans ce type de situation. Le fait que le comité assume un rôle, s'intéresse à la question et y jette un regard nouveau ne dispense pas d'autres personnes d'assumer leurs responsabilités. Cela ne décharge pas le ministre, le ministère, ni les autorités en matière de santé publique de leurs responsabilités.

Le comité a un rôle à jouer. Ce rôle lui a été confié. Il peut signaler que d'autres autorités devraient faire leur travail et qu'il n'a pas d'avis utile à donner. C'est à lui de juger. Cependant, la collectivité estime que le comité est très compétent et a beaucoup de sagesse, et qu'il peut intervenir de façon efficace.

Ce sont les raisons pour lesquelles la collectivité invite le comité et espère qu'il acceptera son invitation.

Mme Jean Crowder: Le temps dont je disposais est-il écoulé?

Le président: Oui, merci.

À ce propos, je voudrais seulement dire que je pense que c'était l'objet de la lettre qui a été écrite.

Monsieur Bruinooge.

M. Rod Bruinooge: Merci.

Je vous remercie d'être venus. J'apprécie vos commentaires.

J'apprécie également l'invitation à Pikangikum. C'est une collectivité qui est manifestement aux prises avec des problèmes qui doivent être réglés. Par ailleurs, il s'y passe également des choses très intéressantes dont j'aimerais être témoin.

Personnellement, je serais très favorable à un voyage à Pikangikum. Je ne sais pas quel sera le résultat du vote du comité, mais j'espère que nous aurons l'occasion de vous rendre visite. Votre aimable invitation est appréciée.

J'aimerais poser quelques questions en ce qui concerne certains des problèmes d'infrastructure. Ils se posent apparemment depuis des années, malgré qu'un résident de cette circonscription ait déjà été ministre des Affaires indiennes. Il y a un pont à construire, cependant, et il semblerait que ce pont auquel il est souvent fait référence, soit une pierre d'achoppement. Pourriez-vous donner davantage d'information sur ce pont qu'on est apparemment toujours sur le point de construire?

M. Joe Magnet: Monsieur Bruinooge, je vous remercie pour ces commentaires. Ils sont très appréciés et ils seront communiqués à la collectivité. Je sais qu'ils seront appréciés.

J'ai lu des commentaires au sujet de la question du pont dans les transcriptions des délibérations du 7 décembre. Vous faites référence à une route en direction nord et à un pont qui doit être construit au-dessus de la rivière Berens. J'ai lu le compte rendu de la discussion intéressante que vous avez eue à ce sujet avec les fonctionnaires.

Je confesse immédiatement que vous en savez beaucoup plus que moi ou que Mme Desrochers sur cette question. Lorsque vous serez à Pikangikum, vous aurez des discussions intéressantes à ce sujet avec le chef, avec les membres du Conseil et avec les responsables de ce portefeuille. Nous sommes au courant du projet de route et nous sommes au courant du problème du pont. Nous savons que l'emplacement pose un problème. Je ne pense toutefois pas pouvoir apporter d'informations supplémentaires aux considérations qui sont examinées par le chef et le Conseil, et par les bureaucrates ou par le gouvernement.

• (0955)

M. Rod Bruinooge: Ce qui m'intéresse toutefois dans cette pièce du casse-tête que représente la question de l'infrastructure, c'est que l'obligation d'acheminer tous les matériaux par la voie aérienne ou, bien entendu, par des routes de glace, aura probablement des incidences profondes sur bien d'autres dossiers, comme celui du logement et de la construction du réseau d'égouts et d'eau qui est indispensable. Ce problème doit être un obstacle majeur à la possibilité de mettre en oeuvre un grand nombre de ces autres projets.

Ce qui m'intéresserait surtout au cours de ce voyage et de cette rencontre avec les membres de cette collectivité, ce serait de déterminer quelles questions il reste à régler pour pouvoir terminer ce projet clé afin d'être en mesure de passer rapidement à la réalisation d'autres projets comme la construction d'un réseau d'eau et d'égouts.

M. Joe Magnet: Je sais que la collectivité serait heureuse de collaborer avec vous. Je suis personnellement très heureux d'apprendre que cela vous intéresse. Je vous promets de me renseigner davantage pour pouvoir satisfaire vos besoins et vous dire exactement ce qui se passe, mais je ne suis pas très bien informé pour le moment.

En ce qui concerne les défis posés par le transport des matériaux nécessaires aux travaux d'infrastructure, j'ai signalé que la collectivité avait financé elle-même la construction d'une route. On l'appelle Nungesser Road, ou prolongement de Nungesser Road. Cette route se rend pratiquement jusqu'à Pikangikum, ou pratiquement en bordure du lac situé en face de cette localité, où les matériaux pourraient être transportés par barge.

Je n'ai jamais entendu dire que cette route en direction nord et le pont soient liés aux difficultés en matière d'infrastructure. En d'autres termes — et je rectifierai plus tard si je fais erreur —, je n'ai jamais entendu dire que cela posait des difficultés en ce qui concerne la résolution des problèmes d'infrastructure. C'est une question totalement différente.

J'ai appris, et le comité a appris également, que l'électricité posait un problème. Je pense qu'il existe toutefois de nombreuses possibilités de régler ce problème, peut-être en utilisant temporairement un deuxième groupe électrogène au diesel qui pourrait ensuite être envoyé dans une autre collectivité. Ce sont des questions dont le comité pourrait faire un examen utile.

Pour résumer ce qui pourrait devenir une discussion d'ordre technique très complexe, je pense qu'il n'y a aucun obstacle à apporter une solution à ces problèmes d'infrastructure, que ce soit au niveau du transport ou à d'autres chapitres. Ce que nous voulons en fait, c'est la volonté et la détermination de régler les problèmes.

M. Rod Bruinooge: Et le mode de vie traditionnel? Pensez-vous que nous ayons des défenseurs du maintien de ce mode de vie? Le mode de vie que les membres de cette collectivité ont conservé, malgré le style de vie moderne autour d'eux au Canada, est quelque chose dont la collectivité a lieu d'être très fière.

Mme Desrochers a peut-être un commentaire à faire à ce sujet.

M. Joe Magnet: Elle a peut-être un commentaire à faire. C'est très intéressant.

Tout le monde a besoin d'un peu de modestie dans ce contexte. C'est très fascinant, mais j'estime qu'une certaine dose de modestie est nécessaire. On vous a expliqué qu'il s'agit d'une collectivité traditionnelle. Je peux le confirmer, car je suis allé souvent à Pikangikum.

Cela dit, c'est la seule collectivité que je connaisse qui soit parvenue à faire le travail et qui ait investi des millions de dollars, puisés dans ses ressources personnelles, sans l'aide d'AINC, pour établir une infrastructure qui lui permet de d'avoir un permis d'exploitation forestière durable. Certaines personnes pensent qu'un permis d'exploitation forestière durable équivaut à un permis d'émission de monnaie.

Toutes les grandes sociétés, comme Capital Home et d'autres entreprises de ce type, ont derrière elles un mouvement vert qui les oblige à acheter des produits forestiers durables. C'est la tendance.

Cette collectivité est en train de le faire. C'est très difficile à réaliser. Si vous venez à Pikangikum, on vous parlera des fonctionnaires ontariens qui ont dit que ce sont des personnes avec lesquelles il est très intéressant de travailler et qui ont fait des progrès considérables.

Pourtant, c'est une collectivité très traditionnelle, mais elle a aussi une capacité de réaliser des projets que bien d'autres collectivités n'ont pas.

Je ne sais pas si vous avez des commentaires à faire là-dessus.

•(1000)

Le président: Le temps qui était prévu est écoulé et il nous reste des commentaires à faire sur notre rapport sur l'éducation postsecondaire. Je dois maintenant arrêter la période des questions. Je remercie les témoins d'être venus.

J'aimerais qu'on tienne une brève séance à huis clos pour que les membres du comité fassent savoir au greffier comment ils veulent procéder. Nous passerons ensuite à l'examen du rapport sur l'éducation postsecondaire.

Je remercie les témoins d'avoir accepté notre invitation malgré un préavis aussi court.

M. Joe Magnet: Merci, monsieur Mayes.

Au nom du chef, des membres du Conseil et des anciens, je remercie les membres du comité d'avoir écouté nos commentaires jusqu'au bout.

Le président: Merci.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

**Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :
Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address:
<http://www.parl.gc.ca>**

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.